

Paris le 08 MAR. 2013

Secrétariat général

Direction générale des  
ressources humaines

Service des personnels  
enseignants de l'enseignement  
supérieur  
et de la recherche

Sous-direction du pilotage du  
recrutement et de la gestion des  
enseignants-chercheurs

Département de conseil et  
d'appui  
aux instances nationales

DGRH A2 -2

N° 0019

Affaire suivie par  
Dominique COURBON

Téléphone  
01.55.55.63.09

Fax  
01 55 55 67 59

Mail  
@education.gouv.fr  
72, rue Regnault  
75243 PARIS CEDEX 13

La Ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche

à

Mesdames et Messieurs les Présidents  
d'université

Mesdames et Messieurs les Directeurs des  
grands établissements

Mesdames et Messieurs les Directeurs des  
Instituts nationaux des sciences appliquées

Mesdames et Messieurs les Directeurs des  
écoles d'ingénieurs

**Objet :** Acheminement des travaux des candidats, procédure de qualification

L'inscription sur une liste de qualification constitue la première étape de la procédure de recrutement des futurs enseignants-chercheurs à laquelle participent vos établissements.

Dans le cadre de cette procédure de qualification, les candidats sont appelés à expédier leurs travaux, aux membres du Conseil national des universités qui examinent leurs dossiers.

Il s'agit de documents précieux pour le candidat (thèses, publication, CD-Rom), c'est pourquoi, il importe que des dispositions soient prises par votre établissement, afin que ces travaux, confiés aux membres du Conseil national des universités rapporteurs, puissent être retournés aux candidats.

Je vous remercie de bien vouloir veiller à la bonne exécution de ces dispositions.

La sous-directrice du pilotage du recrutement  
et de la gestion des enseignants-chercheurs



Claudine MESCLON

CPI : Mmes et MM les présidents des sections du Conseil national des universités  
Mme la présidente de la commission permanente du Conseil national des universités  
Mmes et MM les agents comptables des établissements universitaires